

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-60 du 30 mars 2015

Cahors, le 29 JUIL 2020

LOT AVAL

Section de voie : SOTURAC / ALBAS
Biefs de Grimard et Puy l'Évêque

DDT46/2020/n°02

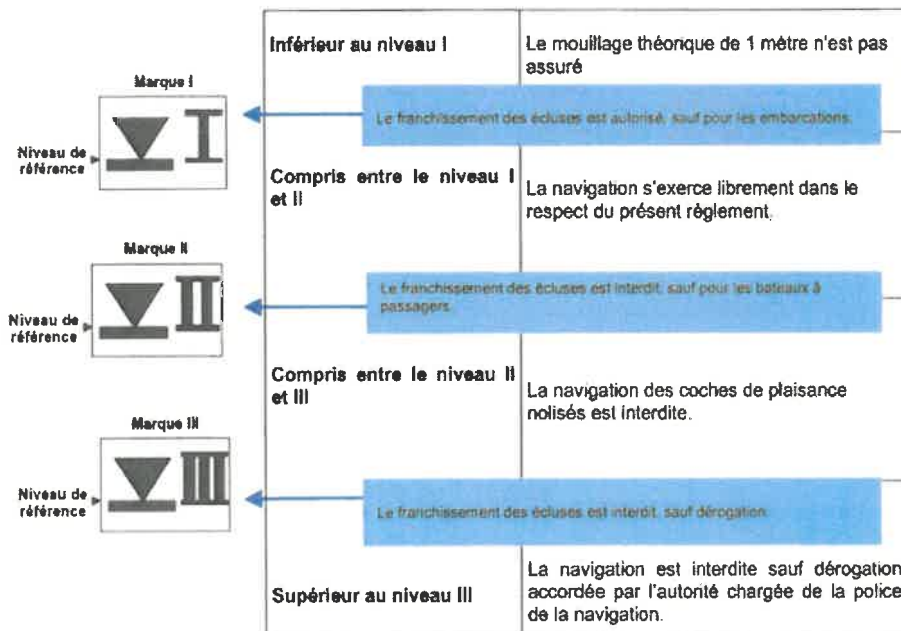
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
en charge de la police de la navigation

INFORME

LES USAGERS DE LA RIVIÈRE LOT
DE L'OUVERTURE DE L'ÉCLUSE DE PUY L'ÉVÊQUE
A COMPTER DE CE JOUR

RAPPELLE

QUE LE FRANCHISSEMENT DES ÉCLUSES S'EFFECTUE LORSQUE LE NIVEAU DES EAUX LE PERMET.
CE NIVEAU EST REPÉRABLE SUR DES PANNEAUX INSTALLES DANS CHAQUE BIEF
ET DE PART ET D'AUTRE DES ÉCLUSES.



En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Département du Lot**
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : SANS

SIGNATURE

L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement

Bernard DE CASTEL